

De plus, qu'aucun pouvoir souverain, c'est-à-dire un pouvoir découlant d'un parlement impérial central, ne devrait être en temps quelconque conféré à une partie de l'empire, et qu'aucune partie de l'empire ne devrait jouir de lois ou de privilèges spéciaux, en tant qu'il s'agirait de questions souveraines.

*M. Manion*—Mercredi prochain—RÉSOLUTION—Que, de l'avis de la Chambre, il est désirable que le gouvernement présente une mesure ayant pour objet le développement des ressources naturelles du Canada.

*M. Archambault*—Mercredi prochain—RÉSOLUTION—Considérant que la langue française est officielle à la Chambre des Communes; considérant qu'un grand nombre de discours sont prononcés en français; considérant qu'il est important que tous les députés soient tenus au courant de ce qui se dit au parlement; considérant que la très grande majorité des députés de langue anglaise ne comprennent pas le français; considérant que les discours prononcés en français ne paraissent pas en anglais dans les débats de la Chambre, si ce n'est dans les débats révisés, six ou sept mois plus tard, alors que les discours prononcés en anglais sont traduits en français le lendemain, dans le Hansard;

Vu tous ces faits, la Chambre est d'avis que les discours prononcés en français soient immédiatement traduits et publiés en anglais; que le gouvernement donne des instructions incessamment au bureau des traducteurs et à l'imprimeur du roi pour faire publier sans délai, en vue de la distribution, tous les lundis pendant la session un feuillet spécial du Hansard, contenant la traduction en anglais de tous les discours prononcés en français la semaine précédente.

*M. Power*—Mercredi prochain—RÉSOLUTION—Que, de l'avis de la Chambre, il est opportun d'amender la Loi des pensions aux membres des troupes canadiennes de terre, de mer et de l'air, ou à leur sujet, de façon à pourvoir que la pension d'une mère veuve d'un membre de ces troupes, mort en activité, ne sera pas réduite à cause de son revenu; et de plus qu'une pension lui sera accordée de droit, qu'elle ait ou non d'autres enfants vivants.

*M. Power*—Mercredi prochain—RÉSOLUTION—Que, de l'avis de la Chambre, les anciens murs et fortifications de la ville de Québec, devenus surannés à tous les points de vue militaires, devraient être mieux conservés à titre de souvenirs et de monuments historiques pour l'édification des générations à venir, et qu'en conséquence leur entretien et leur surveillance soient confiés à la commission nationale des champs de bataille.

*M. Hocken*—Mercredi prochain—RÉSOLUTION—Que, de l'avis de la Chambre, l'intérêt général du Canada serait mieux servi en rendant possible à un homme industriel, frugal et économe de devenir propriétaire d'un lot et maison par paiements simples; que le gouvernement du Canada devrait donner de l'aide afin de rendre la chose possible; et qu'à cet effet, la somme de dix millions de dollars devrait être appropriée annuellement pendant cinq années afin d'acheter des terres et d'y construire des logements pour des hommes ayant bons caractères et pouvant faire un petit paiement initial et liquider leur dette par des versements mensuels qui seront déterminés; qu'un bureau de logement fédéral soit nommé pour perfectionner ce plan, qui pour la première année ou pour plus longtemps si le Gouverneur en conseil juge la chose désirable, ne pourrait s'appliquer qu'aux soldats ayant servi outre-mer.

*M. Power*—Mercredi prochain—RÉSOLUTION—Que, de l'avis de la Chambre, il est expédient, afin qu'un plus grand nombre de soldats mutilés et leurs dépendants puissent jouir des bénéfices de la Loi de l'assurance des soldats, que des mesures devraient être prises, à l'effet de déduire à la demande du pensionnaire, des paiements de pension telle somme que le pensionnaire indiquera et l'appliquer pour le paiement des primes en vertu de ladite loi.